

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON  
 DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS  
 DEC 2

2 G RUE GENERAL DELABORDE  
 21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 84 00

Mail. : dec2.cyclades@ac-dijon.fr

Nom de famille : GOURDON

Nom d'usage :

Prénom(s) : Guillaume Raphael Pascal

Né le : 27/08/2006 A : DIJON (021)

INE : 110775488GE

Etablissement : 0211089V LYCEE SAINT JOSEPH  
 DIJON

Forme de passage : Globale - Jury : 23405

Catégorie : SCOLAIRE BACPRO 3 ANS

MONSIEUR GOURDON Guillaume  
 Raphael Pascal

1 D RUE DU 26 ème DRAGON

21000 DIJON



Application mobile :  
 CycladesVerif

Spécialité Technicien menuisier agenceur

Epreuves du 1er groupe		Note	Coefficient	Points	Observations
Epreuve scientifique		15.25/20	3.0		
U11	Mathématiques	14.5/20	1.5	21.75	
U12	Physique-Chimie	16.0/20	1.5	24.00	
Technologie		6.25/20	6.0		
U21	Analyse technique d'un ouvrage (1)	5.5/20	3.0	16.50	
U22	Préparation d'une fabrication et d'une mise en oeuvre sur chantier (1)	7.0/20	3.0	21.00	
Epreuve professionnelle		14.00/20	9.0		
U31	Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise (1)	18.5/20	2.0	37.00	
U32	Fabrication d'un ouvrage (1)	13.0/20	3.0	39.00	
U33	Mise en oeuvre d'un ouvrage sur chantier (1)	13.0/20	2.0	26.00	
U34	Economie et gestion	12.0/20	1.0	12.00	
U35	Prévention, santé, environnement	12.0/20	1.0	12.00	
U4	Langue vivante-Anglais	12.5/20	2.0	25.00	
Langue vivante A : écrite-Anglais		9.0/12			
Langue vivante A : orale-Anglais		3.5/8			
Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique		12.50/20	5.0		
U51	Français	12.5/20	2.5	31.25	
U52	Histoire-géographie et enseignement moral et civique	12.5/20	2.5	31.25	
U6	Arts appliqués et culture artistique	14.5/20	1.0	14.50	
U7	Education physique et sportive-Contrôle en formation (Apte)	17/20	1.0	17.00	
CO1	Chef d'oeuvre	12.5/20		5.00	
Chef d'oeuvre : présentation orale		12.0/20			
Chef d'oeuvre : note du livret		12.5/20			
Chef d'oeuvre, note de la scolarité 1ère		NE			Non évalué
Chef d'oeuvre, note de la scolarité terminale		12.50/20			

<b>Epreuves professionnelles</b>	<b>Total :</b>	<b>13.0</b>	<b>139.50</b>	<b>Moyenne : 10.73/20</b>
<b>RÉSULTAT : Epreuves du 1er groupe</b>	<b>Total :</b>	<b>27.0</b>	<b>333.25</b>	<b>Moyenne : 12.34/20</b>
<b>DECISION DU JURY: Admis Mention Assez Bien</b>				

(1) : Épreuve entrant dans le calcul de la moyenne des épreuves professionnelles

A DIJON, le 08 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation  
 Le Chef de la division des examens  
 et concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à  
 délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera  
 pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de  
 besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la  
 modification ou la suppression de la validité des bénéfices  
 ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus  
 tard lors de l'inscription à l'examen.

*Laurent Baron-Lornage*

Laurent BARON-LORNAGE

### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le recours administratif gracieux ou hiérarchique adressé à l'autorité administrative dans ce même délai prorogera le délai du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la faculté de former ce dernier recours dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue suite au recours gracieux ou hiérarchique laquelle peut être implicite – absence de réponse de l'Administration pendant deux mois.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Les diplômes seront à retirer dans l'établissement de formation à partir de mi-octobre 2024.

Seuls les candidats isolés recevront leur diplôme, à leur domicile, par voie postale.